

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 30 janvier 2024 à 18h le Comité d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

OBJET: 2024/02 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT

Sont présents :

CA VGP: Jacques ALEXIS, Richard RIVAUD, Claude JORIO, Marc TOURELLE, Isidro DANTAS (suppléant de Sonia BRAU), François-Gilles CHATELUS, Xavier GUITTON, Arnaud HOURDIN

CA SGBS: Isabelle DE TONQUEDEC

CC Gally Mauldre: Jerôme COTIGNY, Eric MARTIN

CC Cœur d'Yvelines: Catherine LANEN

EPT GPSO : Jacques BISSON, Isabelle DORISON, Grégoire DE LA RONCIERE, Jean-Pierre FORTIN

(suppléant de Pascale FLAMANT), Pierre CHEVALIER, Francis MENET

CA SQY: Eva ROUSSEL, Catherine BASTONI, Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU

Absents excusés: Jean-Philippe LUCE, Benoît RIBERT, Pascal THEVENOT, Gwilherm POULLENNEC, François DARCHIS, Jean-Philippe OLIER, Richard LEJEUNE, Gérard PARFAIT, Laurent RICHARD, Christian BEZARD, Frédéric PELEGRIN, Olivier AFONSO, Gilbert REYNAUD, Isabelle SATRE, Brigitte BOUCHET, Aurélien PERROT, Houssem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Roger ADELAIDE, Christian GRANDE

Ont donné pouvoir: Jean-Baptiste HAMONIC à Eva ROUSSEL

Date de la convocation: 24 janvier 2024

Secrétaire de séance : Françoise BEAULIEU

Date d'affichage électronique: 1er février 2024

Nombre de membres: En exercice: 43 Présents: 22 Votants: 23

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

Date de sa réception en Préfecture ;

Délibération 2024/02

OBJET: Adoption du Budget Primitif 2024 – Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement dit « BV OUEST », conclu entre HYDREAULYS et la société SEVESC entré en vigueur le 1 er janvier 2008,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement dit « Périmètre « DSP Bassin Versant Est, Collecte, Bassin STEP Val de Gally » », conclu entre HYDREAULYS et la société SEVESC entré en vigueur le 1er juillet 2022,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 présenté par le Président du Syndicat sur les bases de l'instruction comptable susvisée et des orientations générales budgétaires dont le Comité a eu à débattre lors de sa réunion 05 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Comité doit se prononcer sur les propositions du Président concernant l'établissement du Budget Primitif 2024 - Assainissement d'HYDREAULYS,

Considérant que le document de présentation du Budget Primitif 2024 - Assainissement est joint à la présente note,

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité, Après en avoir délibéré A l'unanimité.

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2024 d'HYDREAULYS ASSAINISSEMENT :

Section d'exploitation :

Dépenses

A	Soit un total en dépenses de	·
	Recettes	
	Dépenses	
Section d'investissement :		
	Recettes	

AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer tout document afférent à ce dossier.

Pour Extrait Conforme A Versailles, le 30 janvier 2024

> Le Riésident n en préfecture 078-200089316-20240130-DEL2024_02-DE Date de télétransmission ;01/02/2024 Date de réception préfecture :01/02/2024 Marc TOURELLE